



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20250513-250513_012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2025

Publication : 22/05/2025



DELIBERATION N° 250513_012

OBJET : CULTURE : CONVENTION DE DEPOT DE BILLETTERIE – PASS CULTURE

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE TREIZE MAI à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Michel NEEL, 1^{er} Adjoint.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 29

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Pierre VERICEL à Michel NEEL - René GRANGE à Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON à Marie-Christine BERTHOLLET - Corinne CHEVRON à Emmanuelle NEEL - Isabelle POULARD à Jeanine RONGERE - Cyril D'IPPOLITO à Michel FAURE - David BOURKAIB à Pierre THOLLY - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET.

Secrétaire élue pour la session : Annie CHAPUIS

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle à l'assemblée que la commune de Chazelles-sur-Lyon a lancé en 2021 sa première saison culturelle au théâtre Marcel Pagnol et cette saison sera renouvelée en 2025/2026.

Pour accompagner cette saison, la commune propose de renouveler l'édition de 250 pass culture d'une valeur de 20 euros chacun. Ces chèquiers seront gratuits pour les chazelloises et chazellois, à raison de 1 pass culture par foyer.

La commune confiera à l'Office de Tourisme de Forez-Est (Bureau d'Information Touristique de Chazelles-sur-Lyon) la distribution des pass culture qui débutera à compter du 27 juin 2025, ainsi que l'acceptation des chèquiers comme moyen de paiement lors de l'achat des spectacles par les chazellois.

Une convention de dépôt de billetterie pass culture avec l'Office de Tourisme détaille les conditions de collaboration. La convention est jointe à la délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de dépôt de billetterie avec l'office de tourisme Forez-Est pour les pass culture ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le 1^{er} Adjoint,
Michel NEEL



La secrétaire de séance,
Annie CHAPUIS

OFFICE DE TOURISME FOREZ-EST

125 Avenue des Sources
42210 Montrond-les-Bains
www.rendezvousenforez.com

**CONVENTION DE DEPOT DE BILLETTERIE N°007/2025 :
PASS CULTURE CHAZELLES-SUR-LYON – SAISON 2025-2026**

Entre,

Dénomination : Mairie de Chazelles-sur-Lyon
Adresse : 12 rue Armand Bazin – 42140 Chazelles-sur-Lyon
Structure juridique : Mairie
Tél. : 06 18 67 05 09
Représenté par : M. Paduano

SIRET : 214 200 594 00015
Email : l.paduano@chazelles-sur-lyon.fr

Agissant sous le nom de mandant

Et,

L'office de tourisme Forez-Est - Etablissement Public Industriel et Commercial
Adresse : 125 avenue des Sources - 42210 Montrond-les-Bains - SIRET : 82860246600017
Tél. : 04 77 94 64 74 – l.gattuso@forez-est.com
Représenté par son directeur : Laurent Duclieu, dûment habilité par une délibération du Comité de direction en date du 12/07/2017.
Agissant sous le nom de mandataire

Le mandant confie au mandataire la billetterie dénommée **Pass culture** et l'autorise à vendre au nom du mandant les billets par le biais de sa solution de billetterie. L'office de tourisme Forez-Est agit explicitement vis-à-vis des tiers en tant qu'intermédiaire transparent en lui révélant systématiquement lors de la vente l'identité du mandant (Nom de l'article sur le ticket de caisse délivré au client).

Le mandant précisera le contingent de billets dédiés au mandataire : **250 chèquiers (1 chéquier gratuit par foyer pour les Chazellosiens).**

Le mandataire s'engage à respecter le(s) tarif(s) fixé(s) par le mandant : **chéquier d'une valeur de 20€ chacun.**

Conditions générales de collaboration :

I - Durée

La convention conclue entre les 2 parties sera valable 1 an renouvelable par tacite reconduction.

II – Dispositions relative à la responsabilité

La responsabilité en cas de perte, vol, impayés des objets reste à la charge de l'office de tourisme Forez-Est. Le mandant s'engage à respecter les procédures fixées par le mandataire, notamment la signature de la présente convention et de la clôture de la billetterie.

III - Annulation

En cas d'annulation du fait du mandant, charge à lui de prévenir et rembourser les clients.

La restitution du montant total des billets vendus au mandant, à la date de l'annulation, et déduction faite du commissionnement convenu, sera conditionnée au remboursement de l'ensemble des clients par le mandataire.

IV - Paiement

Le mandataire restituera par virement bancaire du trésor public, après signature d'une clôture de billetterie et selon le délai légal, le montant total des ventes.

Aucune commission ne sera appliquée.

L'Organisateur transmettra un RIB (Relevé d'Identité Bancaire) et son n° de SIRET à la signature de la présente convention.

V - Attribution de compétence juridictionnelle

En cas de litige né de l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à le résoudre par la voie amiable. A défaut, le tribunal administratif de Lyon sera seul compétent pour connaître le litige.

VI – Tous les échanges entre le mandant et le mandataire (clôture...) se feront uniquement par voie électronique

Fait à Montrond-les-Bains, en 2 exemplaires, le 15 avril 2025.

Le mandataire

**OFFICE DE TOURISME
FOREZ EST**

125, Av. des Sources - 42210 MONTROND LES BAINS
Tél. 04 77 94 64 74
contact@forez-est.com



Le mandant
Organisateur

Tampon et signature obligatoires



Chazelles-sur-Lyon • 2 rue Émile Rivoire • 42140 Chazelles-sur-Lyon • Tél. 33 (0)4 77 54 98 86

Feurs - 4A place de la Boaterie • 42110 Feurs • Tél. 33 (0)4 77 26 05 27

Montrond-les-Bains • 125 avenue des Sources • 42210 Montrond-les-Bains • Tél. 33 (0)4 77 94 64 74

Panissières • 1 rue de la République • 42360 Panissières • Tél. 33 (0)4 77 28 67 70

contact@forez-est.com

SIRET 828 602 466 000 17 • RCS 828 602 466 • TVA intracommunautaire FR 50 828602466

IBAN FR79 3000 1007 29D4 2500 0000 053 • BIC BDFEFRPPCCT